



CT10/52

Comité
Territorial
Aube/Haute-Marne

COMITE TERRITORIAL DE GOLF DE AUBE/HAUTE MARNE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Territorial de Golf AUBE/HAUTE MARNE du Lundi 05 février 2024 – 17H45

L'assemblée générale extraordinaire se tenait au Club House du Golf de La Cordelière à Chaource.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par les présidents(es) des structures qui représentent le Comité Territorial. Ils étaient présents ou représentés par un membre.

Un quorum d'au moins la moitié des associations membres doit être atteint pour que l'assemblée délibère. Nous comptons 4 clubs présents sur un total de 5.

L'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modifications des statuts et du règlement intérieur du Comité Territorial
2. Vote sur les modifications proposées
3. Application à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte

Le président Christian GIRARDEAU énonce les différentes modifications : les définitions dans le préambule, la parité Homme/Femme dans la composition du bureau directeur, les différentes formes de tenue d'une séance du bureau directeur, la composition du bureau directeur ainsi que les cotisations des membres actifs et redevance des gestionnaires d'équipements.

Un vote à main levée pour l'approbation des modifications des statuts et règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés : 0 vote contre, 0 abstention.

L'ordre du jour étant épuisant, Christian GIRARDEAU déclare la séance levée à 18H00.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

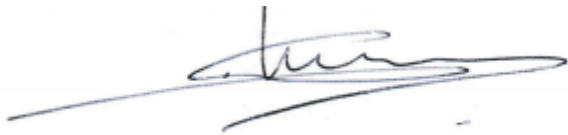
Tous pouvoirs sont donnés au président pour accomplir les formalités de déclaration et de publicité prévues par la loi du 1er juillet 1901.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à Chaource, le 05 février 2024,

Le Président

Christian GIRARDEAU



La secrétaire

Marjorie DEFERT

